

## PROCES-VERBAL DEFINITIF

---

### Conseil Syndical – Mercredi 04 décembre 2024 Villemur-sur-Tarn, Salle du Conseil Municipal à 09h00

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2024.

#### **Présents :**

M. ASTRUC Thierry, M. CHEVALLIER Georges, M. GAIO Michel, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MARIN Dominique, M. MAUREAU Alain, M. REGIS Daniel, M. SABATIER Robert, M. SANTOUL Michel.

#### **Absents :**

M. AGULO Mickaël, M. BONNAFOUS Frédéric, M. NEGRO Jean-Luc, M. MAUREL Cédric, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia,

#### **Membres ayant donné pouvoir :**

M. ROUX Didier	a donné pouvoir à	M. GAIO Michel
M. SENOUQUE Marc	a donné pouvoir à	M. REGIS Daniel

#### **Secrétaire de séance :**

M. CHEVALLIER Georges,

Membres en exercice - 16 | Membres présents - 09 | Pouvoirs - 02 | Membres absents – 05

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Ouverture de la séance à 9h10

#### **Rappel de l'ordre du jour**

---

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 20 juin 2024 ;
2. Décision modificative n°2 - Exercice 2024 ;
3. Reprise d'une provision n°1 ;
4. Reprise d'une provision n°2 ;
5. Admission en non-valeur ;
6. Créances éteintes ;
7. Remboursement du personnel mis à disposition - année 2023 ;
8. Tarifs 2025 ;
9. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissements 2025 ;
10. Financement création nouvelle station de pompage d'eau brute rive droite ;
11. Dossier de défrichement station de pompage dans le Tarn ;
12. Réseau 31- Diagnostics des réseaux suite à la problématique des Chlorures de Vinyle Monomère ;
13. Réseau 31- Présentation du rapport d'exploitation 2023.

Questions diverses.

## Désignation d'un secrétaire de séance :

---

Monsieur Georges CHEVALLIER est désigné secrétaire de séance.

## 1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 20 juin 2024

---

(Annexe 1 : Procès-verbal du 20 juin 2024)

Monsieur le Président soumet Le Procès-Verbal de la séance du 20 juin 2024 à l'approbation du Conseil Syndical.

### ⇒ Décision

---

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- **D'Approuver** le Procès-Verbal du Comité Syndical tel que joint ;
- **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

### ⇒ Résultats du vote

---

Votants – 11		Pour - 11		Contre – 0		Abstention – 0
--------------	--	-----------	--	------------	--	----------------

## 2. Décision modificative n°2 - Exercice 2024

---

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les collectivités d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Ces modifications sont soumises à délibération de l'organe délibérant.

Il convient :

- D'abonder le chapitre 011 (dépenses de fonctionnement) de +71 000€ pour faire face aux charges d'électricité et des prestations de Réseau 31 ;
- De diminuer le chapitre 012 (dépenses de fonctionnement) de -6 000€ ;
- De diminuer les dotations aux amortissements aux chapitres 042 (dépenses de fonctionnement) et 040 (recettes d'investissement) de -30 000€ ;
- D'augmenter les crédits du chapitre 78 (recettes de fonctionnement) correspondant aux reprises de provisions pour un montant de 35 000€ ;
- De basculer les frais d'études du compte 2315 au compte 2031 (chapitre 040) ;
- De diminuer les crédits du chapitre 23 de -30 000€.

Décision modificative 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	41 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>71 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7815 : Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 000.00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 000.00 €</b>	<b>71 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28156 : Amort. matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-100 : CREATION NOUVELLE PRISE D'EAU	0.00 €	86 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-100 : CREATION NOUVELLE PRISE D'EAU	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 000.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>86 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>86 000.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>86 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>86 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>91 000.00 €</b>		<b>91 000.00 €</b>

⇒ **Décision**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **D'Approuver** la décision modificative n°2 pour l'exercice 2024 ;
- ⇒ **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

⇒ **Résultats du vote**

Votants – 11 | Pour - 11 | Contre – 0 | Abstention – 0

**3. Reprise d'une provision n°1**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de son exploitation, le SIE émet des titres de recettes qui, parfois, ne sont pas recouverts.

A ce titre, une provision avait été constituée en début d'année pour un montant de 36 868€.

La Trésorerie nous a transmis la liste des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur une reprise de provision d'un montant de 2 008,12€.

La somme sera inscrite en recettes, chapitre 78.

#### ⇒ Décision

---

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **D'Approuver** la reprise d'une provision pour un montant de 2 008,12€ ;
- ⇒ **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

#### ⇒ Résultats du vote

---

Votants – 11		Pour - 11		Contre – 0		Abstention – 0
--------------	--	-----------	--	------------	--	----------------

### 4. Reprise d'une provision n°2

---

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de son exploitation, le SIE émet des titres de recettes qui, parfois, ne sont pas recouverts.

A ce titre, diverses provisions pour charges avaient été constituées au fil des années.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur une reprise de provision d'un montant de 33 778,17€.

La somme sera inscrite en recettes, chapitre 78.

#### ⇒ Décision

---

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **D'Approuver** la reprise d'une provision pour un montant de 33 778,17€ ;
- ⇒ **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### ⇒ Résultats du vote

---

Votants – 11		Pour - 11		Contre – 0		Abstention – 0
--------------	--	-----------	--	------------	--	----------------

### 5. Admission en non-valeur

---

Monsieur le Président rappelle que régulièrement, malgré les rappels, relances, mises en demeure effectuées par les services du trésorier, un certain nombre de créances doivent être déclarées irrécouvrables, les poursuites étant restées infructueuses.

Monsieur le Président indique que le trésorier a arrêté la liste des créances pour lesquelles il demande l'admission en non-valeur. Le total des produits irrécouvrables a été arrêté à 2 276,36 €.

- Liste N° 6540870012 en date du 27-09-2024 pour un montant de 2 276.36€.

031012 SGC GRENADE	 Le Trésor Public en Service de Proximité	Exercice 2024 <b>310</b>
43900 - SIEVT		
<b>Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux</b> Arrêtées à la date du 27/09/2024 Numéro de la liste : 6540870012 Type de liste : Non valeur		
<p>Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.</p> <p>Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :</p> <p style="text-align: center;">2 276,36 Euro (s)</p>		

#### ⇒ Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **D'Admettre** en non-valeur la somme globale de 2 276,36 €, correspondant au montant communiqué par le comptable ;
- ⇒ **De Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### ⇒ Résultats du vote

Votants – 11	Pour - 11	Contre – 0	Abstention – 0
--------------	-----------	------------	----------------

## 6. Créances éteintes

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de faire la distinction entre les créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Le trésorier a informé le syndicat des produits irrécouvrables et sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de ces dettes pour un montant de 86,11 € conformément à la liste transmise par la trésorerie.

Il est donc proposé au conseil syndical, de bien vouloir accepter l'effacement de dettes pour un montant total de 86,11 €.

**TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES – CREANCES ETEINTES**  
**SIEVT BC 439**

Nature de la créance	N° du Titre	Montant de la Créance	Montant des Frais de Poursuites	Motif de l'annulation
FACTURE EAU	2024-R1-1352	86,11 €	0,00 €	EFFACEMENT SURENDETTEMENT
			0,00	EFFACEMENT SURENDETTEMENT
<b>TOTAL</b>		<b>86,11 €</b>		

Le comptable expose qu'il ne peut recouvrer les titres portés sur l'état ci-dessus en raison des motifs énoncés dans la colonne « Motif de l'annulation ». Il demande en conséquence l'allocation en pertes sur créances irrécouvrables-créances éteintes (c/6542) dont le montant total s'élève à la somme de **QUATRE VINGT SIX EUROS ET ONZE CENTIMES**

A Grenade le 03/10/2024



⇒ **Décision**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **De Constater** l'effacement des dettes pour un montant total de 86,11 € ;
- ⇒ **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

⇒ **Résultats du vote**

Votants – 11 | Pour - 11 | Contre – 0 | Abstention – 0

**7. Remboursement du personnel mis à disposition - année 2023**

Monsieur le Président rappelle l'absence de moyens administratifs et techniques du SIEVT et la nécessité de recourir ponctuellement à des agents de la Ville de Villemur-sur-Tarn et de la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Conformément aux délibérations n°2022-15 du 14 avril 2022 du SIEVT, n°2021-065 du 5 juillet 2021 de la Ville de Villemur-sur-Tarn et n°2021-077 du 29 juin 2021 de la CCVA, du personnel communal et communautaire est mis à disposition du SIEVT.

Pour l'année 2023, les charges de personnel à rembourser représentent :

- Pour la CCVA : 15 759,00€
- Pour la commune de Villemur-sur-Tarn : 46 313,98€

Il convient de rembourser ces sommes à la CCVA et à la commune de Villemur-sur-Tarn.

⇒ **Décision**

---

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **D'Approuver** le remboursement du personnel mis à disposition du SIEVT tel que présenté supra ;
- ⇒ **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

⇒ **Résultats du vote**

---

Votants – 11 | Pour - 11 | Contre – 0 | Abstention – 0

## 8. Tarifs 2025

---

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical les tarifs du SIEVT pour l'eau potable pour l'année 2025.

Face à la hausse des coûts indépendant de la volonté du SIE et dans un souci d'équilibrer le budget 2025, il est proposé une hausse des tarifs de +10% en 2025.

Ci-dessous les tarifs :

	TARIFS 2024	TARIFS 2025 Votés
<b>1 m<sup>3</sup> consommé (diam ≤ 20)</b>	1.778€	1.956
<b>1 m<sup>3</sup> consommé (diam &gt; 20)</b>	2.338€	2.572
<b>Redevance fixe (diam ≤ 20)</b>	68.61€	75.471
<b>Redevance fixe (diam &gt; 20)</b>	91.94€	101.134

Les tarifs de la vente en gros évoluent tel que prévu dans la convention portant fourniture d'eau potable signée entre le SIEVT et le SMEA Réseau 31.

⇒ **Décision**

---

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **D'Approuver** les tarifs présentés pour l'année 2025 ;
- ⇒ **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

⇒ **Résultats du vote**

---

Votants – 11 | Pour - 10 | Contre – 0 | Abstention – 1

## 9. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2025

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans le but d'assurer la continuité des investissements, il est proposé d'ouvrir les crédits d'investissement 2025 à hauteur de 25% des prévisions 2024.

### HORS OPERATION

Chapitre - Article	BP + DM 2024	Ouverture des crédits 2025
Chapitre 20 - Article 2031	45 239,59 €	11 309,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>45 239,59 €</b>	<b>11 309,00 €</b>
Chapitre 21 - Article 21531	40 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 21 - Article 21561	125 677,26 €	31 419,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>165 677,26 €</b>	<b>41 419,00 €</b>
Chapitre 23 - Article 2315	233 760,00 €	58 440,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>233 760,00 €</b>	<b>58 440,00 €</b>

### OPERATION 100 - CREATION NOUVELLE PRISE D'EAU

Chapitre - Article	BP + DM 2024	Ouverture des crédits 2025
Chapitre 20 - Article 2031	136 920,85 €	34 230,00 €
Chapitre 21 - Article 2111	427,69 €	106,00 €
Chapitre 23 - Article 2315	1 556 930,61 €	389 232,00 €
<b>TOTAL OPERATION 100</b>	<b>1 694 279,15 €</b>	<b>423 569,00 €</b>

#### ⇒ Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **D'Approuver** l'ouverture des crédits d'investissement 2025 à hauteur de 25% des prévisions 2024 ;
- ⇒ **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### ⇒ Résultats du vote

Votants – 11 | Pour - 11 | Contre – 0 | Abstention – 0

## 10. Financement création nouvelle station de pompage d'eau brute rive droite

Monsieur le Président du SIEVT rappelle à l'assemblée que :

- Vu le projet du SIEVT de réaliser une nouvelle station de pompage d'eau brute rive droite du Tarn.
- Vu la programmation départementale 2019 qui a permis de financer une partie des travaux pour la création d'une nouvelle station de pompage d'eau brute rive droite du Tarn et la possibilité de solliciter un financement complémentaire.

Ce programme étant devenu caduque il est nécessaire de relancer un dossier complet.

### La création d'une nouvelle station de Pompage

Les travaux seront financés ainsi qui suit :

DEPENSES	€HT
- Travaux	1 200 000€
- MOE	57 000€
- Etudes Environnementales	8 700€
- Etudes Géotechnique	48 000€
- Etudes Relevés TOPO	5 300€
- Etudes Dépôt du PC	3 000€
- Divers et imprévu	40 000€
- Achat terrain	8 000€
<b>Total .....</b>	<b>1 370 000€</b>

### RECETTES

- Subvention n°2019-6499 du CD 31 – 40 % (en 4 tranches)	548 000€
- Autofinancement	822 000€
<b>Total .....</b>	<b>1 370 000€</b>

#### ⇒ Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- **De demander** l'inscription de la subvention au titre du programme départemental 2025 dans le cadre du programme départemental d'Alimentation en Eau Potable ;
- **D'Approuver** l'ensemble des propositions de Monsieur de Président ;
- **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### ⇒ Résultats du vote

Votants – 11 | Pour - 11 | Contre – 0 | Abstention – 0

## 11. Dossier de défrichage station de pompage dans le Tarn

Dans le cadre de la construction de la station de pompage d'eau dans le Tarn route de Bondigoux, afin de déposer les dossiers règlementaires, le SIEVT doit obtenir une autorisation des services de l'état de défrichage sur les parcelles où sera construite la station et sur le futur passage des canalisations.

#### ⇒ Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Syndical DECIDE :

- ⇒ **De mandater** Monsieur le Président à signer la demande de défrichage et sa publication ;
- ⇒ **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

#### ⇒ Résultats du vote

Votants – 11 | Pour - 11 | Contre – 0 | Abstention – 0

## 12. Réseau 31- Diagnostic des réseaux suite à la problématique des Chlorures de Vinyle Monomère

Réseau 31 a réalisé un diagnostic des réseaux de distribution potentiellement concernés par l'utilisation de conduites en PVC installées avant 1980, susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère (CVM). Ce diagnostic vise à cartographier les zones potentiellement touchées et à mieux évaluer l'ampleur des risques liés au CVM.

Les résultats de ce diagnostic ont été présentés en séance, afin d'envisager la mise en place de mesure appropriée.



Prise de parole par :

**Monsieur Florian ROUALDES, Responsable du centre d'exploitation de Villemur-sur-Tarn,**

En 2023, en partenariat avec Réseau31, un plan d'action CVM a été initié par le SIEVT:

### 1- Une campagne de mesure CVM a été réalisée en 2023 sur la commune de Villemur-sur-Tarn.

Cette campagne a concerné 4 points, avec 4 analyses saisonnières :

- 435 route de Toulouse à Villemur-sur-Tarn
- 30 chemin des Vignes à Villemur-sur-Tarn
- 5 rue du Vieil Hôpital à Villemur-sur-Tarn
- 5 rue des Huguenots à Villemur-sur-Tarn

COMMUNE	ADRESSE	DATE	CVM mg/L	OBSERVATIONS
VILLEMUR	435 route de Toulouse	31/03/2023	0,35	conforme détecté
		22/05/2023	1	non conforme seuil 1
		16/06/2023	1,8	après purge non conforme seuil 2
		30/06/2023	2,8	non conforme seuil 3
		08/08/2023	1,6	non conforme seuil 2
VILLEMUR	30 chemin des Vignes	31/03/2023	<0,2	conforme
		22/05/2023	0,24	conforme détecté
		25/09/2023	0,24	conforme détecté
		13/12/2023	<0,2	conforme
VILLEMUR	5 rue du Vieil Hôpital	31/03/2023	<0,2	conforme
		22/05/2023	<0,2	conforme
		25/09/2023	<0,2	conforme
		13/12/2023	<0,2	conforme
VILLEMUR	5 rue des Huguenots	31/03/2023	<0,2	conforme
		22/05/2023	<0,2	conforme
		25/09/2023	<0,2	conforme
		13/12/2023	<0,2	conforme

## 2- Repérage des secteurs à risque

Une mise à jour du SIG du SIEVT a démarré notamment en ce qui concerne le matériau des canalisations ainsi que la date de pose, afin d'identifier les secteurs à risque.

Le secteur Rive Droite du Tarn est terminé, le secteur Villemur-Le Born est en cours.

## 3- Campagne de mesure 2024 :

En 2024, le SIEVT a inscrit 10 000,00€ à son budget permettant le suivi de 20 points en « bouts d'antenne » avec 4 analyses saisonnières, et de mener une campagne exploratoire au niveau du 435 route de Toulouse, détecté point à problème en 2023.

COMMUNE	ADRESSE	AVRIL	MAI	JUIN	SEPT
VILLEMUR	987 rue de la Cote	<0,2		<0,2	<0,2
VILLEMUR	456 route de Varennes	<0,2		1,2	0,42
VILLEMUR	1595 route des Miquelasses	0,63	<0,2*	<0,2	<0,2
VILLEMUR	422 chemin des Berges du Tarn	<0,2		<0,2	<0,2
VILLEMUR	156 chemin de la Pasquette	<0,2		0,81	0,24
VILLEMUR	103 chemin des Maures	<0,2		<0,2	<0,2
VILLEMUR	Route de Fronton Domaine la Palme	<0,2		<0,2	<0,2
VILLEMUR	Sayrac, route des Cabannes	<0,2		<0,2	<0,2
VILLEMUR	609 route du Pas de l'Enfer	<0,2		0,95	0,35
VILLEMUR	554 Vieille Cote du Born	<0,2		<0,2	<0,2
BONDIGOUX	Chemin des moissons	<0,2		<0,2	<0,2
MIREPOIX SUR TARN	939 route de Layrac	<0,2		<0,2	<0,2
MIREPOIX SUR TARN	79 chemin de la Vieille Côte	<0,2		<0,2	<0,2
MIREPOIX SUR TARN	149 route de Grazac	<0,2		<0,2	<0,2
LAYRAC SUR TARN	578 route de Toulouse (RD15)	<0,2		0,21	<0,2
LAYRAC SUR TARN	1134 chemin des Crêtes	1,3	2,2	<0,2*	0,66
BESSIERES	805 chemin des Rives	<0,2		<0,2	<0,2
LE BORN	794 route de Montauban	<0,2		<0,2	<0,2
LE BORN	366 chemin du Buguet	<0,2		<0,2	<0,2
LE BORN	928 chemin de Loumagne	<0,2		<0,2	<0,2

## 4- Campagne exploratoire 2024 secteur route de Toulouse à Villemur-sur-Tarn :

COMMUNE	ADRESSE	DATE	CVM mg/L	OBS
VILLEMUR	chemin des Acacias	24/04/2024	<0,2	PURGE AU PREALABLE
VILLEMUR	1046 route de Toulouse	18/04/2024	<0,2	PURGE AU PREALABLE
VILLEMUR	route de Toulouse	18/04/2024	<0,2	PURGE AU PREALABLE
VILLEMUR	435 route de Toulouse	09/09/2024	0,747	
VILLEMUR	540 route de Toulouse	09/09/2024	0,588	
VILLEMUR	151 chemin des Acacias	-	-	NON REALISE PERSONNE DECEDEE
VILLEMUR	route de Toulouse	-	-	NON REALISE HABITANT RACCORDE A PUIITS

En conclusion, à la lumière de ces résultats et dans l'attente du dernier prélèvement 2024 prévu en décembre, il a été proposé par le SIEVT lors du Conseil Syndical du 4 décembre 2024, de mettre en œuvre les actions suivantes:

- Si aucune détection (16 secteurs) : ces secteurs sont considérés conformes.
- Si détection en dessous du seuil (2 secteurs) : maintien de la surveillance en 2025.
- Si 1 seule non-conformité (4 secteurs) : maintien de la surveillance en 2025.
- Si au moins deux non-conformités (2 secteurs) : il s'agit des secteurs route de Toulouse à Villemur-sur-Tarn et chemin des Crêtes à Layrac-sur-Tarn. Les mesures suivantes pourront être prises :
  - Dans un premier temps le SIEVT doit informer les abonnés concernés. Toutefois, il reste à statuer si le SIEVT doit informer uniquement les 2 abonnés concernés par les prélèvements ou bien l'ensemble des abonnés des tronçons.
  - Dans un deuxième temps, il pourrait être installé une purge automatique avec maintien de la surveillance, afin d'éviter une interdiction de consommation.
  - Ensuite, il convient de mettre à l'étude solution pérenne (remplacement de réseau ou maillage).

Le tronçon route de Toulouse mesure environ 700m et dessert une dizaine d'abonnés.

Le tronçon chemin des Crêtes mesure environ 900m et dessert 2 abonnés.

#### **5- Campagne de mesure 2025 :**

Réseau31 proposera une liste de points pour une campagne de mesure en 2025, incluant les points à risques et de surveillance listés ci-dessus ainsi que des nouveaux points potentiellement à problèmes.

### **13. Réseau 31 - Présentation du rapport d'exploitation 2023**

---

Le rapport d'exploitation de l'année 2023 présenté en séance par Monsieur ROUALDES de Réseau31.

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN HAUTE-GARONNE**

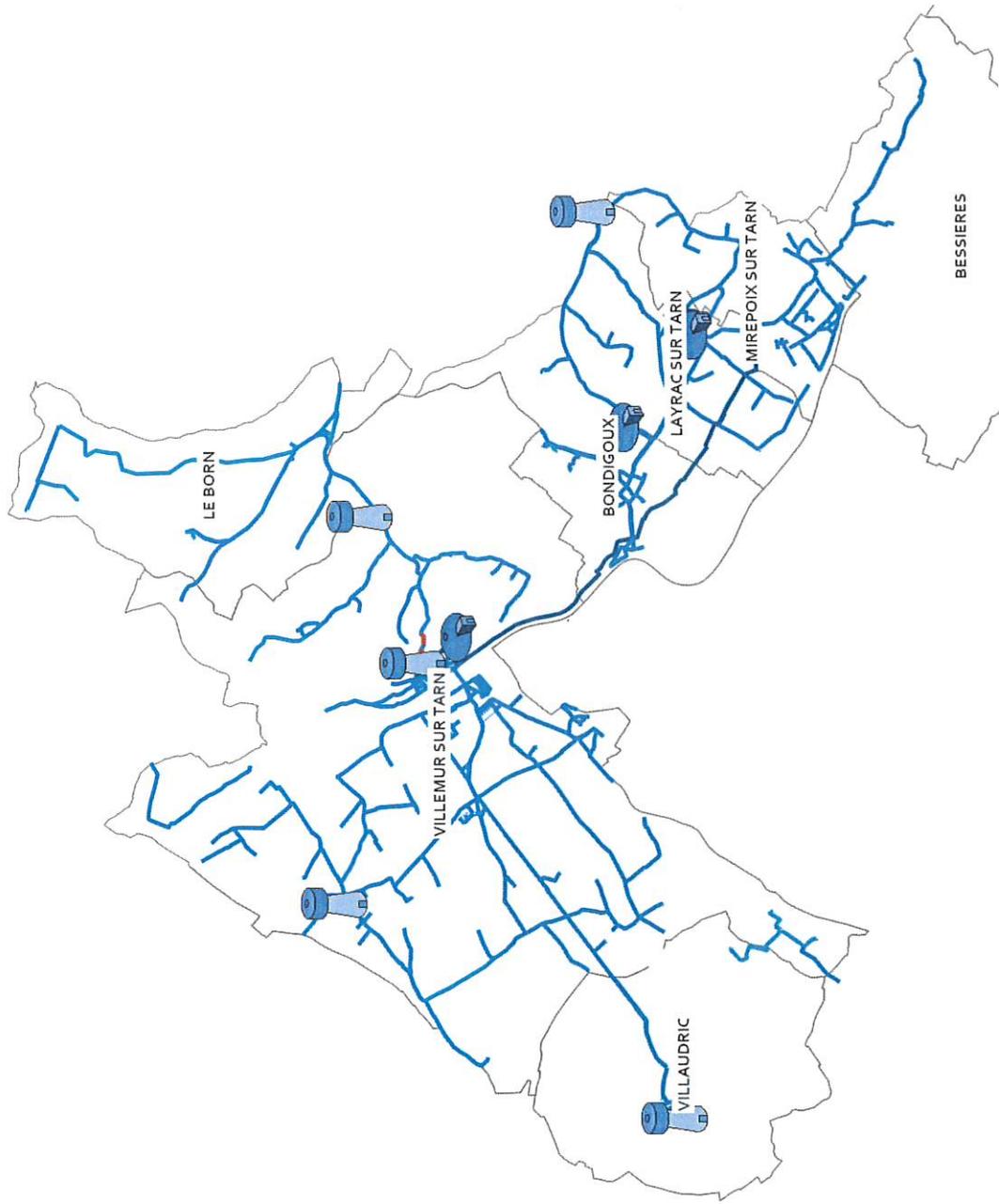


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX  
DE VILLEMUR-SUR-TARN**

**COMPTE RENDU D'EXPLOITATION 2023**



171 KM DE RÉSEAU



# USINE DE PRODUCTION

• REDUCTEUR DE PRESSION  
• REGULATEUR DEBIT EAU BRUTE

• REGULATEUR PH                      ACIDIFICATION AU CO<sub>2</sub>

• PRE-OZONATION                      OZONE

• FLOCCULATION DYNAMIQUE                      FLOCCULANT / CHLORURE

• FILTRATION SUR SABLE

• RECTIFICATION PH                      SOUDE

• DECANTATION 1 AMFI 1 AIR

• INTER OZONATION                      OZONE

• FILTRATION CHARBON ACTIF

• REMISE A L'EQUILIBRE                      SOUDE

• BACHE EAU TRAITEE

• STERILISATION                      CHLORE

• DISTRIBUTION : VILLEMUR, LE BORN, BONDIGOUX, LAYRAC, MIREPOIX, BESSIERES RIVE DROITE  
• VENITF FN GROS : VIII AUDRIC

# OUVRAGES DE STOCKAGE

- 8 ouvrages, capacité totale de 4 000 m<sup>3</sup>

Réservoirs	Caractéristiques et spécificités	Volume stocké
<b>Réservoirs sur tours</b>		
Le Terme	Télésurveillance, chloration	150 m <sup>3</sup>
Le Born	Télésurveillance, chloration	250 m <sup>3</sup>
Layrac Patrou	Télésurveillance, surpresseur	150 m <sup>3</sup>
<b>Réservoirs semi-enterrés</b>		
Usine de traitement	2 bâches de stockage eau traitée Télésurveillance, chloration	400 m <sup>3</sup> 150 m <sup>3</sup>
Villemur Les Anglas	Télésurveillance	1 000 m <sup>3</sup> 800 m <sup>3</sup>
Layrac station de Grindes	Télésurveillance, chloration	200 m <sup>3</sup>
Layrac réservoirs de Grindes		500 m <sup>3</sup> 200 m <sup>3</sup>
Bondigoux	Télésurveillance, chloration	200 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL :</b>		<b>4 000 m<sup>3</sup></b>

# RESEAU31 – CENTRE DE VILLEMUR-SUR-TARN

Locaux situés 1 rue du Lac ZA de Pechnauquié à Villemur

Accueil assuré du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

## 32 AGENTS

- 1 chef de centre
- 1 assistante et agent d'accueil et 1 apprentie
- Pôle ouvrages : 1 responsable, 1 adjoint, 7 électromécaniciens et 2 agents ouvrages
- Pôle réseau : 1 responsable, 1 adjoint et 4 agents réseau
- 1 référent urbanisme et branchements
- 1 magasinier, logistique et DICT
- 2 agents gestionnaires de facturation
- 1 agent correspondant technique territorial : maîtrise d'ouvrage
- 1 gestionnaire comptable
- 1 agent service achats
- 1 agent SIG
- 1 agent contrôle de l'assainissement
- 2 agents hydrocurage
- 1 agent releveur

# RESEAU31 – CENTRE DE VILLEMUR-SUR-TARN

- **Services supports basés à Toulouse**
  - Recherche de fuites
  - Service qualité des eaux
  - Relève de compteurs

- **Astreinte**

Réseau31 met en place un service d'astreinte, joignable 24h/24 et 7j/7

Un seul numéro : 05 61 09 04 07

Sont mobilisés :

- 1 agent réseau et un agent ouvrage par centre d'exploitation
- une astreinte d'encadrement et une astreinte de direction pour l'ensemble du territoire de Réseau31

# VOLUMES D'EAU BRUTE IMPORTES

- L'eau brute du Tarn est fournie par l'ASA de Villemur-sur-Tarn, principalement depuis la station de pompage de la Béoune et en secours depuis la station de pompage de Carles

MOIS	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	86 079 m <sup>3</sup>	68 423 m <sup>3</sup>	71 561 m <sup>3</sup>	72 235 m <sup>3</sup>	74 035 m <sup>3</sup>
Février	79 108 m <sup>3</sup>	64 540 m <sup>3</sup>	63 070 m <sup>3</sup>	63 719 m <sup>3</sup>	66 986 m <sup>3</sup>
Mars	86 348 m <sup>3</sup>	73 322 m <sup>3</sup>	67 552 m <sup>3</sup>	69 454 m <sup>3</sup>	67 406 m <sup>3</sup>
Avril	77 780 m <sup>3</sup>	70 045 m <sup>3</sup>	67 973 m <sup>3</sup>	67 614 m <sup>3</sup>	65 771 m <sup>3</sup>
Mai	76 789 m <sup>3</sup>	79 865 m <sup>3</sup>	80 922 m <sup>3</sup>	82 046 m <sup>3</sup>	70 122 m <sup>3</sup>
Juin	82 114 m <sup>3</sup>	78 129 m <sup>3</sup>	77 290 m <sup>3</sup>	93 491 m <sup>3</sup>	70 447 m <sup>3</sup>
Juillet	96 543 m <sup>3</sup>	96 965 m <sup>3</sup>	75 004 m <sup>3</sup>	99 941 m <sup>3</sup>	87 798 m <sup>3</sup>
Août	81 368 m <sup>3</sup>	94 320 m <sup>3</sup>	79 138 m <sup>3</sup>	93 155 m <sup>3</sup>	87 756 m <sup>3</sup>
Septembre	79 223 m <sup>3</sup>	83 788 m <sup>3</sup>	72 445 m <sup>3</sup>	75 952 m <sup>3</sup>	76 794 m <sup>3</sup>
Octobre	74 038 m <sup>3</sup>	72 578 m <sup>3</sup>	72 529 m <sup>3</sup>	78 531 m <sup>3</sup>	75 333 m <sup>3</sup>
Novembre	70 784 m <sup>3</sup>	70 604 m <sup>3</sup>	78 838 m <sup>3</sup>	68 579 m <sup>3</sup>	67 562 m <sup>3</sup>
Décembre	71 950 m <sup>3</sup>	70 825 m <sup>3</sup>	77 390 m <sup>3</sup>	73 183 m <sup>3</sup>	71 435 m <sup>3</sup>
<b>Total :</b>	<b>962 124 m<sup>3</sup></b>	<b>923 404 m<sup>3</sup></b>	<b>883 712 m<sup>3</sup></b>	<b>937 900 m<sup>3</sup></b>	<b>881 445 m<sup>3</sup></b>

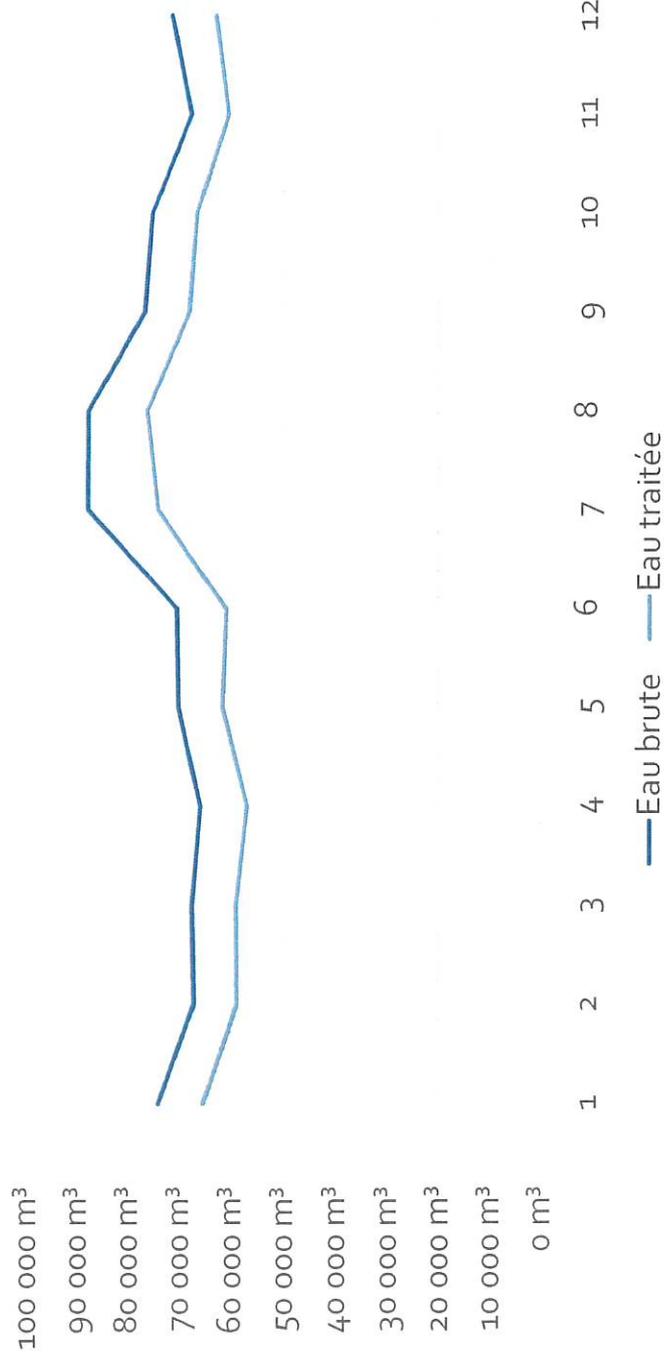
# VOLUMES PRODUITS

MOIS	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	79 355 m <sup>3</sup>	62 318 m <sup>3</sup>	64 942 m <sup>3</sup>	65 508 m <sup>3</sup>	65 227 m <sup>3</sup>
Février	71 830 m <sup>3</sup>	58 515 m <sup>3</sup>	55 713 m <sup>3</sup>	57 923 m <sup>3</sup>	58 837 m <sup>3</sup>
Mars	78 419 m <sup>3</sup>	65 746 m <sup>3</sup>	62 262 m <sup>3</sup>	62 209 m <sup>3</sup>	58 981 m <sup>3</sup>
Avril	71 839 m <sup>3</sup>	65 818 m <sup>3</sup>	63 550 m <sup>3</sup>	61 114 m <sup>3</sup>	56 834 m <sup>3</sup>
Mai	71 207 m <sup>3</sup>	73 884 m <sup>3</sup>	73 580 m <sup>3</sup>	73 964 m <sup>3</sup>	61 667 m <sup>3</sup>
Juin	74 948 m <sup>3</sup>	71 821 m <sup>3</sup>	69 932 m <sup>3</sup>	81 903 m <sup>3</sup>	60 996 m <sup>3</sup>
Juillet	85 608 m <sup>3</sup>	88 690 m <sup>3</sup>	69 206 m <sup>3</sup>	92 343 m <sup>3</sup>	74 247 m <sup>3</sup>
Août	73 688 m <sup>3</sup>	87 770 m <sup>3</sup>	75 085 m <sup>3</sup>	87 132 m <sup>3</sup>	76 371 m <sup>3</sup>
Septembre	72 910 m <sup>3</sup>	76 573 m <sup>3</sup>	65 941 m <sup>3</sup>	71 346 m <sup>3</sup>	68 046 m <sup>3</sup>
Octobre	68 746 m <sup>3</sup>	66 816 m <sup>3</sup>	65 422 m <sup>3</sup>	68 520 m <sup>3</sup>	66 539 m <sup>3</sup>
Novembre	65 293 m <sup>3</sup>	66 374 m <sup>3</sup>	65 204 m <sup>3</sup>	62 089 m <sup>3</sup>	60 612 m <sup>3</sup>
Décembre	61 924 m <sup>3</sup>	63 669 m <sup>3</sup>	64 365 m <sup>3</sup>	64 439 m <sup>3</sup>	62 989 m <sup>3</sup>
<b>Total général</b>	<b>875 767 m<sup>3</sup></b>	<b>847 994 m<sup>3</sup></b>	<b>795 202 m<sup>3</sup></b>	<b>848 490 m<sup>3</sup></b>	<b>771 346 m<sup>3</sup></b>

# RENDEMENT USINE

- Le rendement de l'usine est de 89% en 2023

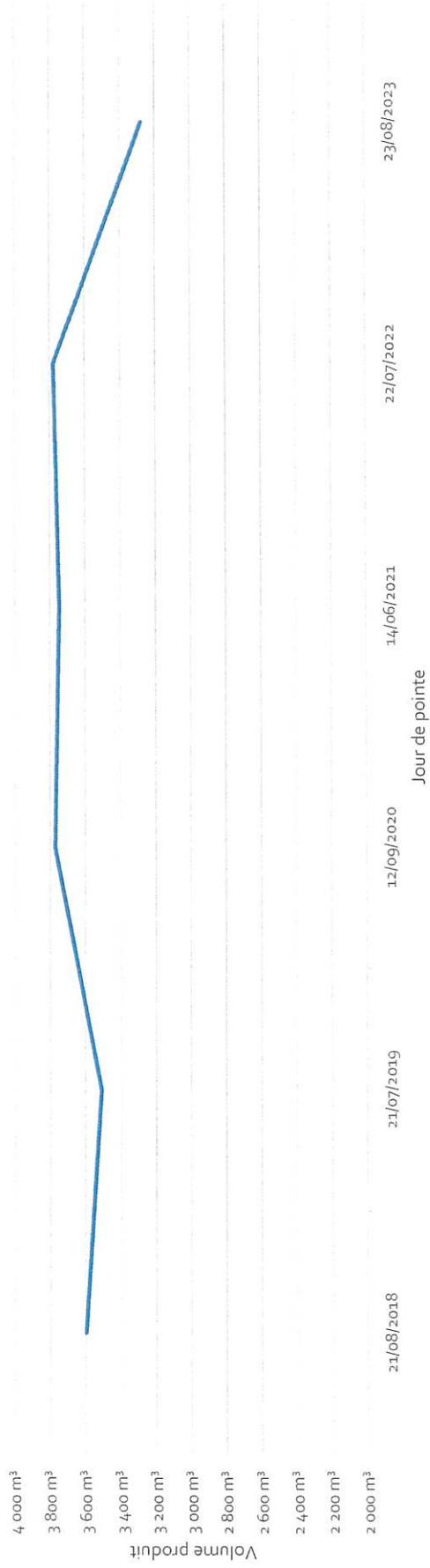
Evolution des volumes importé et produits en 2023



# PRODUCTION DE POINTE

Date	21/07/2019	12/09/2020	14/06/2021	22/07/2022	23/08/2023
Volume	3 507 m <sup>3</sup>	3 770 m <sup>3</sup>	3 744 m <sup>3</sup>	3 775 m <sup>3</sup>	3 275 m <sup>3</sup>

Evolution du volume de pointe

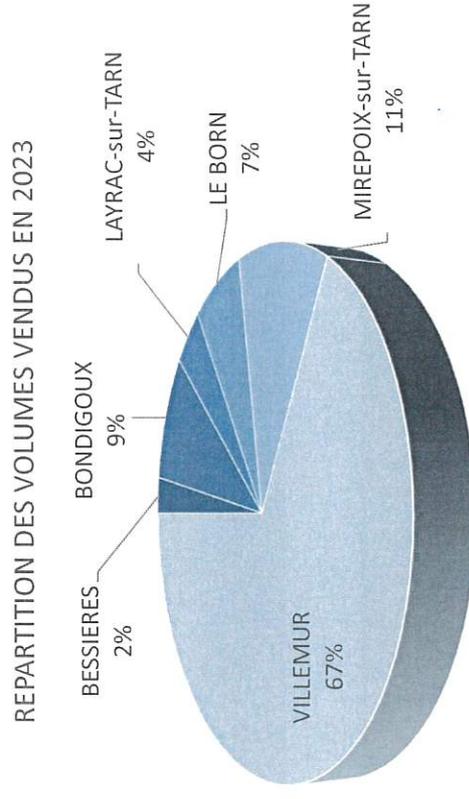


# VENTE EN GROS VILLAUDRIC

MOIS	VILLAUDRIC				
	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	1 204 m <sup>3</sup>	8 267 m <sup>3</sup>	8 700 m <sup>3</sup>	7 550 m <sup>3</sup>	9 836 m <sup>3</sup>
Février	15 569 m <sup>3</sup>	-	8 740 m <sup>3</sup>	7 701 m <sup>3</sup>	9 692 m <sup>3</sup>
Mars	7 317 m <sup>3</sup>	24 663 m <sup>3</sup>	10 351 m <sup>3</sup>	8 671 m <sup>3</sup>	5 912 m <sup>3</sup>
Avril	9 308 m <sup>3</sup>	7 342 m <sup>3</sup>	8 576 m <sup>3</sup>	7 733 m <sup>3</sup>	8 274 m <sup>3</sup>
Mai	6 148 m <sup>3</sup>	1 552 m <sup>3</sup>	12 880 m <sup>3</sup>	10 264 m <sup>3</sup>	9 549 m <sup>3</sup>
Juin	10 316 m <sup>3</sup>	10 570 m <sup>3</sup>	13 293 m <sup>3</sup>	10 020 m <sup>3</sup>	7 290 m <sup>3</sup>
Juillet	11 936 m <sup>3</sup>	11 226 m <sup>3</sup>	9 912 m <sup>3</sup>		9 557 m <sup>3</sup>
Août	10 480 m <sup>3</sup>	13 454 m <sup>3</sup>	1 809 m <sup>3</sup>	26 648 m <sup>3</sup>	10 836 m <sup>3</sup>
Septembre	8 040 m <sup>3</sup>	8 636 m <sup>3</sup>	9 477 m <sup>3</sup>	10 958 m <sup>3</sup>	9 388 m <sup>3</sup>
Octobre	7 135 m <sup>3</sup>	8 386 m <sup>3</sup>	10 132 m <sup>3</sup>	8 986 m <sup>3</sup>	7 301 m <sup>3</sup>
Novembre	6 909 m <sup>3</sup>	5 721 m <sup>3</sup>	5 840 m <sup>3</sup>	13 431 m <sup>3</sup>	7 135 m <sup>3</sup>
Décembre	6 086 m <sup>3</sup>	9 513 m <sup>3</sup>	9 473 m <sup>3</sup>	6 614 m <sup>3</sup>	4 729 m <sup>3</sup>
<b>Total général</b>	<b>100 448 m<sup>3</sup></b>	<b>109 330 m<sup>3</sup></b>	<b>109 183 m<sup>3</sup></b>	<b>118 576 m<sup>3</sup></b>	<b>99 499 m<sup>3</sup></b>

# VENTE AUX ABONNES

COMMUNE	VOLUME RELEVÉ m <sup>3</sup>	VOLUME FACTURE m <sup>3</sup>	VOLUME MOYEN PAR ABONNÉ m <sup>3</sup> /an
BESSIERES	11 674	11 605	104
BONDIGOUX (hors clinique)	37 893	37 893	90
LAYRAC-sur-TARN	16 692	16 138	93
LE BORN	29 604	29 604	109
MIREPOIX-sur-TARN	54 428	49 513	95
VILLEMUR	287 421	278 871	90
<b>TOTAL</b>	<b>437 712</b>	<b>423 624</b>	<b>95</b>



# GROS CONSOMMATEURS (+500m<sup>3</sup>)

COMMUNE	ABONNE	M <sup>3</sup>
<b>Etablissements de soins</b>		
BONDIGOUX	CHATEAU DE VERNIHES	11 287 m <sup>3</sup>
BONDIGOUX	CHATEAU DE VERNIHES CLUB RESI SENIORS	3 607 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	EHPAD SAINT JACQUES	5 631 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	INSTITUT DE REEDUCATION SAINT EXUPERY	596 m <sup>3</sup>
<b>Services publics</b>		
VILLEMUR SUR TARN	CCAS DE VILLEMUR	2 248 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	COLLEGE ALBERT CAMIUS	892 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL AIGO PISCINE	649 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	COMMUNE DE VILLEMUR SUR TARN - ARROSAGE	1 165 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	COMMUNE DE VILLEMUR SUR TARN - BERNADOU	1 255 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	COMMUNE DE VILLEMUR SUR TARN - CIMETIERRE	592 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	COMMUNE DE VILLEMUR SUR TARN ECOLE MATERNELLE	1 062 m <sup>3</sup>
<b>Entreprises et particuliers</b>		
LE BORN	SVOBODNY HUGUETTE	666 m <sup>3</sup>
LE BORN	SVOBODNY PASCAL	902 m <sup>3</sup>
MIREPOIX SUR TARN	ESTEBANE SCI	553 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	CASSAGNEAU DIDIE	1 539 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	CHAUBARD PASCALE	1 114 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	DOUMERC PATRICK	643 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	DSP 31	3 154 m <sup>3</sup>

COMMUNE	ABONNE	M <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	DU BERNARD NICOLAS	501 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	EARL DE LA GAVOTTE	2 555 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	ESKENAZOS	1 034 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	GAEC DE LA FORET	935 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	LBSH SCI FAUR MALETAGUE BRIGITTE	500 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	OPH 31	605 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	OPH 31	758 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	PANAM FRANCE	535 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	RASOLOFOMANANA SEVERINE	557 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	SAFRAN ELECTRICAL POWER	2 326 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	SARL HZ ET FILS	1 245 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	SARL L OEUF DES FIHOLS	1 221 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	SCEA DES CABANES	500 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	SCI CONCEPT INVESTISSEMENT	515 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	SCI RABATHO	547 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	SDC LE CLOS DE THEO	1 468 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	SDC LES PERLES D'EBENE	3 771 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	TECHNI SERVICE LE PETRIN VILLEMUR	788 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	VILLEMUR DISTRIBUTION	5 327 m <sup>3</sup>
VILLEMUR SUR TARN	VM INDUSTRIES	873 m <sup>3</sup>

# RENDEMENT PRIMAIRE DU RESEAU

## VILLEMUR - LE BORN

	2018	2019	2021	2022	2023
VOLUMES PRODUITS	864 454 m <sup>3</sup>	734 488 m <sup>3</sup>	795 676 m <sup>3</sup>	848 490 m <sup>3</sup>	771 348 m <sup>3</sup>
VOLUMES RELEVES + EAU DE SERVICE	621 876 m <sup>3</sup>	534 474 m <sup>3</sup>	601 128 m <sup>3</sup>	661 327 m <sup>3</sup>	593 200 m <sup>3</sup>
RENDEMENT PRIMAIRE	71,9%	72,8%	75,5%	77,9%	76,9%

## RIVE DROITE DU TARN

	2018	2019	2021	2022	2023
VOLUMES PRODUITS	200 145 m <sup>3</sup>	174 787 m <sup>3</sup>	179 274 m <sup>3</sup>	184 244 m <sup>3</sup>	172 176 m <sup>3</sup>
VOLUMES RELEVES + EAU DE SERVICE	107 131 m <sup>3</sup>	92 542 m <sup>3</sup>	120 524 m <sup>3</sup>	125 968 m <sup>3</sup>	122 887 m <sup>3</sup>
RENDEMENT PRIMAIRE	53,5%	52,9%	66,6%	68,4%	71,4%

## TOTAL SIEVT

	2021	2022	2023
VOLUMES PRODUITS	795 676 m <sup>3</sup>	848 490 m <sup>3</sup>	771 348 m <sup>3</sup>
VOLUMES RELEVES + EAU DE SERVICE	542 378 m <sup>3</sup>	603 051 m <sup>3</sup>	543 911 m <sup>3</sup>
RENDEMENT PRIMAIRE	68,2%	71,1%	70,5%

# QUALITE DE L'EAU : AUTOCONTROLES

Réseau31 réalise des analyses d'autocontrôles mensuels sur 8 points du système de production et de distribution :

- Usine de production : eau brute, eau traitée
- Villemur : robinet cimetière hameau de Sayrac et réservoir hameau du Terme
- Le Born : robinet extérieur mairie
- Layrac station de Grindes et réservoir de Patrou
- Bondigoux robinet extérieur place de la Mairie

Pour l'année 2022, 90 prélèvements ont été réalisés, 5 dépassements en température ont été constatés.

# QUALITE DE L'EAU : BILAN ARS

## ZONE DE DISTRIBUTION : SIE VILLEMUR

### Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.  
L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

### Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA BEQUINE PRISE TARN. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 10605 personnes. Le responsable des installations est : \* SIE VILLEMUR \*.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter \* SIE A RESEAU 31 \* qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU

BACTERIOLOGIE	A
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Bonne qualité Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 11,6 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L
PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS	A
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de produits différents. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Bonne qualité Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 274 Valeur maxi : 0,064 microgramme/L (chlorothalonil (47181))

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet est adaptée à tous les usages. Pour un traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RESEAU PRIVE



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'une captation d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire Concentration en calcium et magnésium dans l'eau des départements français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 13,4 °F Valeur maxi : 15,1 °F
ALUMINIUM	Présence inférieure à la référence de qualité Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 32,1 microgramme/L Valeur maxi : 110 microgramme/L

# NETTOYAGE ANNUEL DES RÉSERVOIRS

SITE	DATE
BONDIGOUX - RESERVOIR	30/09/2024
LAYRAC - BACHE REPRISE STATION DE GRINDES	02/10/2024
LAYRAC - CHÂTEAU D'EAU DE PATROU	02/10/2024
LAYRAC - RESERVOIR 1 DE GRINDES	02/10/2024
LAYRAC - RESERVOIR 2 DE GRINDES	30/09/2024
VILLEMUR - CHÂTEAU D'EAU DU BORN	01/10/2024
VILLEMUR - CHÂTEAU D'EAU DU TERME	03/10/2024
VILLEMUR - RESERVOIR DES ANGLAS - 800m <sup>3</sup>	30/09/2024
VILLEMUR - RESERVOIR DES ANGLAS - 1 000m <sup>3</sup>	01/10/2024
VILLEMUR - USINE BACHE 1	03/10/2024
VILLEMUR - USINE BACHE 2	01/10/2024

# INTERVENTIONS EAU POTABLE

- Répartition par service

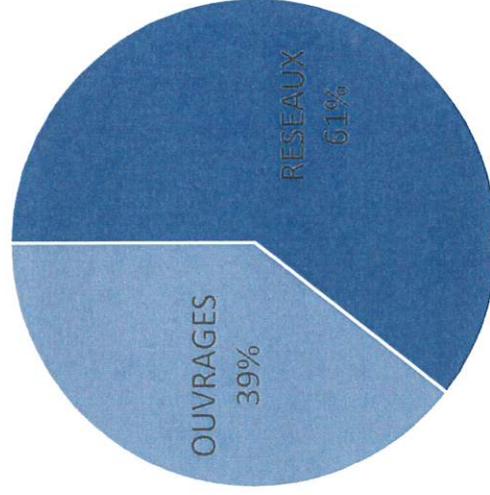
SERVICE	NOMBRE DE BT	TOTAL HEURES
CENTRE D'EXPLOITATION DE VILLEMUR	590	3901
SERVICES SUPPORT	67	673
<b>Total général</b>	<b>657</b>	<b>4574</b>

# INTERVENTIONS EAU POTABLE

- Répartition par pôle

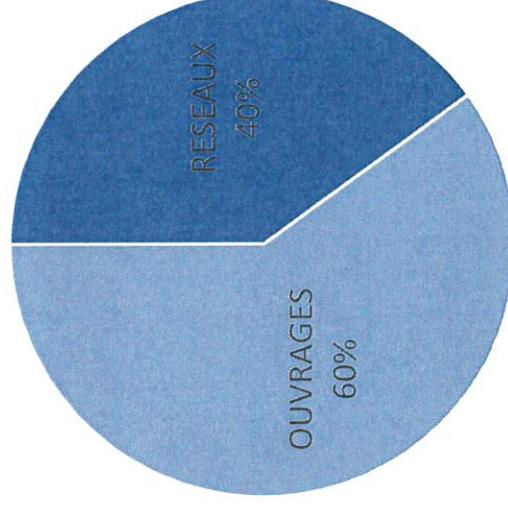
POLE	NOMBRE DE BT
RESEAUX	357
OUVRAGES	233
<b>Total général</b>	<b>590</b>

Nombre d'interventions



POLE	TOTAL HEURES
RESEAUX	1561
OUVRAGES	2341
<b>Total général</b>	<b>3901</b>

Total heures



# INTERVENTIONS EAU POTABLE

- Interventions par commune

COMMUNE / OUVRAGE	Nombre de BT	TOTAL HEURES
SIEVT	44	224
MULTI-EQUIPEMENT	44	224
BESSIERES	15	102
RESEAU D'EAU POTABLE	15	102
BONDIGOUX	61	207
RESEAU D'EAU POTABLE	45	155
RESERVOIR DE BONDIGOUX	16	52
LAVRAC-SUR-TARN	84	390
RESEAU D'EAU POTABLE	43	209
STATION DE POMPAGE DE GRINDES	10	52
RESERVOIR DE GRINDES	7	38
RESERVOIR DE PATROU	8	13
STATION DE PANISSAL	16	77
LE BORN	23	131
RESEAU D'EAU POTABLE	23	131
MIREPOIX-SUR-TARN	53	313
RESEAU D'EAU POTABLE	53	313
VILLEMUR-SUR-TARN	377	3 208
RESEAU D'EAU POTABLE	217	1 306
USINE DE TRAITEMENT DE VILLEMUR-SUR-TARN	121	1 769
RESERVOIR DES ANGLAS	11	17
RESERVOIR DU BORN	16	68
RESERVOIR DU TERME	12	47
<b>Total général</b>	<b>657</b>	<b>4 574</b>

# INTERVENTIONS EAU POTABLE

- Interventions réseau par type d'activité

Étiquettes de lignes	Nombre de BT	TOTAL HEURES
POSE COMPTEUR	29	52
CHANGEMENT COMPTEUR	43	82
FUITE COMPTAGE	4	10
REMPLACEMENT ROBINETTERIE	38	64
CONTRÔLE COMPTEUR	7	14
RELEVÉ COMPTEUR	14	20
REALISATION BRANCHEMENT	38	366
FUITE BRANCHEMENT	38	242
OUVERTURE / FERMETURE	15	18
FUITE CONDUITE	31	371
REFECTION CHAUSSEE	18	56
RECHERCHE FUITE	12	28
CONTRÔLE RESEAU	16	37
PURGE	18	47
FONTAINERIE	1	1
CONTRÔLE DEBIT/PRESSION	6	21
DEPLACEMENT	20	44
DIVERS	9	90
<b>Total général</b>	<b>357</b>	<b>1 561</b>

# DICT

- DICT

Pour l'année 2022, 756 DICT ont été traitées pour le territoire du SIEVT.

- URBANISME

COMMUNE	NOMBRE DE CONSULTATIONS
BESSIERES	4
BONDIGOUX	16
LAYRAC-SUR-TARN	1
LE BORN	6
MIREPOIX-SUR-TARN	7
VILLEMUR-SUR-TARN	19
<b>Total général</b>	<b>53</b>

## PARC DE COMPTEURS

Depuis 2023 Réseau31 ne pose que des compteurs radio.

En 2023 Réseau31 a réalisé :

- 62 premières poses de compteur
- 43 changements ponctuels
- 548 changements dans le cadre de la pyramide d'âge

SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN HAUTE-GARONNE

**réseau31**  
service public de l'eau

VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION



Retrouvez-nous sur [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr)



## Questions diverses

---

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

Le secrétaire,  


Georges CHEVALLIER



Lu et approuvé,

Le Président,  


Jean-Marc DUMOULIN